

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 1 ^{er} .					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS, Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures.	15 ^d . au-dessus de 0.	78 deg.	27 pou. 5 lig.	Nord.	Nuages
Midi....	d. au-dessus	deg.	27 pou. ligne.		
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.		Age.
4 h.	h.	7 h.	Premier quart.		11
45 m.	6 m.	27 m.			

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 1^{er} août 1838.

Paris, 30 juillet.

La journée du 29 s'est ressentie de la découverte du nouveau complot annoncé la veille, de l'émeute étouffée en naissant le 28 près des tombeaux du Louvre, et enfin du mauvais temps qui a clos la fête par un orage. Les spectacles forains des Champs-Élysées et les joutes sur l'eau avaient attiré bon nombre de spectateurs. Une foule assez considérable se pressait autour des hercules, des lions apprivoisés, et de la célèbre Belge qui pèse 3 ou 400 livres. La ridicule décoration de l'avenue des Champs-Élysées, qui avait convié tous les départements à la fête sous la forme de bâtons colorés et décorés de lanternes de papier jaune, a excité les rires et les murmures des nombreux habitants de la banlieue qui s'étaient donné rendez-vous à Paris, les uns en bourgeois, les autres en gardes nationaux. On avait placé sur l'acrotère de l'arc-de-triomphe un char traîné par quatre chevaux, et une Victoire d'une longueur démesurée.

Les bals payés et payants avaient déjà donné le signal du galop, lorsque l'orage est venu fondre sur les danseurs. La foule s'est dispersée en tous sens, et ce n'a pas été sans quelque dévouement que le peuple des curieux a osé se remonter sur les quais et dans les Tuileries pour écouter le concert et voir le feu d'artifice. Ce dernier avait subi de cruelles métamorphoses; la montagne qui figurait le Vésuve s'était entr'ouverte à l'effort du vent et de la pluie; les monuments de carton, où l'on devait retrouver l'image de la ville de Pompéïa ou d'Herculanum, s'étaient écroulés sur le pont, entraînant les madriers qui supportaient les pièces d'artifice, et brisant dans leur chute le parapet du pont de la Concorde dont deux travées sont détruites. Le feu d'artifice s'est senti de ces accidents. On a suppléé par des pots à feu rouge et bleu, et par des décharges d'artillerie, aux fusées volantes qui ne pouvaient plus voler et aux feux de bas qui devaient représenter l'incendie de la ville romaine. Le bouquet a bien réussi; mais les trois fusées d'adieu n'ayant pas voulu partir, la foule est restée quelque temps dans l'attente d'un bouquet final, et de nombreux sifflets se sont fait entendre quand il a fallu se retirer, convaincu que le dernier mot du feu d'artifice était dit. Quelques fusées ont été lancées du haut de l'Arc-de-Triomphe, et à onze heures, lampions, verres de couleur, danseurs, curieux et enthousiasme, tout était rentré dans l'obscurité et le silence.

Il vient de paraître une brochure qui donne des détails fort curieux sur la situation de la Hollande. Nous lui empruntons les extraits suivants :

Le gouvernement hollandais a pour adversaires chez lui deux partis puissants, le parti républicain et le parti catholique. Il s'appuie sur les employés qui touchent de gros appointements et sur le haut commerce. C'est le haut commerce qui a, en dernier lieu, imposé au roi Guillaume l'adoption des 24 articles. Le parti républicain a depuis quelques années repris, surtout dans les provinces agricoles, une consistance que les événements qui ont suivi la révolution de 1795 lui avaient fait perdre. Les cultivateurs, écrasés sous le poids des impôts, ne voient de salut pour eux que dans l'établissement d'une république fédérative qui permettrait à chaque province d'avoir ses finances séparées. Ils estiment que, dans l'état actuel des choses, leurs intérêts et ceux des propriétaires en général sont sacrifiés aux intérêts des provinces maritimes. Le but du parti républicain est d'arriver à affranchir la Hollande, comme en 1795, de la domination de la maison d'Orange,

à laquelle il reproche ses empiètements constants sur les droits du peuple, les scandaleuses violations de la loi fondamentale.

Au surplus, ce sont les forces du parti catholique qui nous paraissent surtout réelles; c'est son opposition qui pourrait, en temps et lieu, susciter au gouvernement actuel de la Hollande des embarras sous lesquels, d'autres circonstances concourant, il devrait inévitablement succomber.

Sur une population de deux millions d'habitants, la Hollande compte 800,000 catholiques. Leurs griefs sont anciens et nombreux; jusqu'à la formation du royaume de Hollande, en 1806, sous le sceptre d'un frère de Napoléon, un catholique ne pouvait être membre des états, ni s'élever dans l'armée au-delà du grade de colonel; dans les provinces on le repoussait de l'administration; dans les villes on lui refusait le droit de bourgeoisie, et même celui d'ouvrir boutique. Il n'y avait d'exception que pour les familles qui étaient venues se fixer en ce pays du temps des Espagnols. On ne permettait pas aux catholiques de construire des églises. Le service divin dans les villes se célébrait dans les maisons particulières, et dans les campagnes il n'était souffert que dans les granges. Les mariages entre catholiques devaient être bénis et leurs enfants baptisés par un ministre protestant; un criminel, quelle que fût sa religion, n'obtenait de consolation que de la bouche d'un prêtre réformé.

Le roi Louis modifia beaucoup cette législation, connue en Hollande sous le nom de *placards de sang*. Le roi Guillaume n'a pas entrepris d'y revenir, mais il exclut les catholiques autant que possible de tous les emplois. Dans les deux provinces de Hollande, dans celles de Zélande, de Groningue, d'Over-Yssel et de Frise, tout accès aux emplois publics leur est rigoureusement fermé. Il n'y a de chances pour eux que dans la Gueldre et le Brabant septentrional.

La foire de Beaucaire de cette année a été bonne. Les marchandises se sont vendues avec plus de facilité que les années précédentes; les affaires étaient très-actives les premiers jours, les derniers elles ont paru l'être moins.

La foire légale, qui s'ouvrait, le 21, avec les fanfares d'usage, s'est ouverte, cette année, un jour plus tôt avec plus de pompe. M. le préfet du Gard y assistait accompagné de tout le corps des autorités civiles et judiciaires de la ville de Beaucaire.

Le grand vent du nord qui a régné avec force tous les jours a contrarié les promeneurs et les curieux, de sorte que Beaucaire paraissait moins garni que d'habitude.

La draperie, en général, s'est vendue avec rapidité, mais non par de fortes parties. La grande quantité de petits acheteurs qui est venue en foire a fait maintenir les prix, et le fabricant a dû se féliciter de la division de sa marchandise. Un seul article a paru s'écouler avec peine, les draps de Calabre et de Limoux; la cause en est due sans doute à la variation de la mode, le goût du jour étant pour les articles façonnés. Les indiennes de Mulhouse se sont bien vendues. Quant à la rouennerie, elle s'est également vendue; mais les négociants qui font cette partie semblent vouloir se faire une guerre qui ne doit pas grossir leur inventaire. Les cuirs se sont vendus à la hausse. Le 26, il s'était encore fait peu d'affaires pour les fers; mais les vendeurs ne s'alarmèrent pas pour cela: cet article le plus souvent s'enlève le dernier jour. Les soies, malgré le peu d'acheteurs qu'il paraissait y avoir, ont soutenu leur prix qui était élevé. Les laines se sont écoulées lentement, parce que les laveurs avaient des prétentions supérieures à celle de l'an dernier.

Les Catalans, ordinairement en grand nombre, n'y ont pas paru; aussi a-t-on remarqué l'absence du drapeau consulaire de cette nation. Les Corses, les Génois étaient nombreux. On a vu un Maure d'Alger, accompagné d'un courtier-interprète; il a fait de forts achats.

Puisque nous rendons compte de la foire de Beaucaire, il ne faut rien oublier. Tout le monde a vu avec peine la multitude (c'est le mot) des lieux de débauche; ils étaient placés tellement en vue que sans y faire attention vous étiez révolté de l'impudeur de ces bacchantes. La police, autrefois, ne permettait pas, pendant la foire, ces dégoûtants cafés. Comment l'autorité de Beaucaire ne réclame-t-elle pas pour rétablir les anciennes ordonnances à cet égard?

ments du christianisme dans Lugdunum, plus encore par le spectacle de sa sainteté que par l'éclat de ses talents. Ici se place un homme puissant en paroles, en énergie, en volonté, fort de sa foi, profond en savoir; cet homme est Irénée, évêque de notre ville: intelligence ardente et active, apôtre d'association et d'amour, prêtre né pour propager cette civilisation qu'il achète par le sacrifice, levier redoutable qui bat en brèche et le paganisme et l'empire. Voyez comme il s'attaque de front aux erreurs consacrées par l'intérêt et le temps; voyez comme il insulte par ses actes et ses succès aux menaces des anciens prêtres; voyez comme il réchauffe en son sein les éléments de liberté intellectuelle, étouffés sous la ruse, l'imposture et les violences.

Orateur des masses, Irénée marche à elles, exhorte, prie, pleure et soulève; il embrase une ville entière des saintes ardeurs de son enthousiasme; il brave les vengeances, parcourt les provinces, allume partout le feu nouveau qui le dévore; et lorsque son œuvre de propagande est faite, il revient pour veiller sur elle. De mystiques aberrations tentent de fondre les doctrines de Pythagore et de Platon dans celles de Jésus. Irénée comprend l'impossibilité de fusions semblables; il garde l'unité qui conserve seule la pureté des croyances, et parce qu'il sait à fond la vanité de la philosophie grecque, il combat et confond les *gnostiques*. Ce n'est pas tout encore; la fixation du jour de la célébration des pâques semble devoir fractionner en deux camps les églises d'Occident et de l'Asie-Mineure; déjà, pour un aussi futile motif, le pape Victor veut faire l'essai des foudres de l'église. En vérité, ce schisme, fomenté par le saint siège aux premiers jours de la catholicité, ne venait-il pas en aide aux ennemis de l'église? et celle-ci se trouvait-elle tellement forte, qu'elle voulût se miner si tôt par des persécutions intérieures? Irénée voit le péril d'une dissolution prématurée; sa voix s'élève sur l'église; il se la rattache, et le pape Victor, en se désistant de ses prétentions, reconnaît par le fait l'omnipotence d'une volonté générale. Tel était Irénée; interprète des

On peut compter la foire de cette année parmi les bonnes, et l'on pense qu'elle aura une influence favorable pour les affaires.

THÉÂTRE SECONDAIRE DE LYON.

Dans le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal, nos lecteurs ont pu voir le projet d'édifier un théâtre secondaire en remplacement du Gymnase qui n'est que provisoire. Afin de les mettre à même de se former une opinion sur ces divers projets dont un compte-rendu ne saurait éclaircir toutes les parties, nous donnons ici un extrait du rapport lu au conseil municipal, et dans lequel M. Barillon a traité cette question avec une netteté et une précision fort remarquables.

L'administration municipale avait dû en 1833, dans l'intérêt de la ville, renoncer à l'emploi du théâtre des Célestins dont le propriétaire avait des prétentions trop élevées, et faire bâtir une salle provisoire de spectacle sur la place des Jacobins. Cette création fut un acte d'économie en même temps qu'elle satisfait aux besoins du public à qui elle donnait un théâtre plus vaste. Toutefois, le provisoire ne pouvait pas se prolonger au-delà de quelques années, et l'administration dut songer à doter la ville d'une salle de spectacle dont l'ouverture ou la fermeture ne dépendrait plus des exigences d'un tiers. Elle entama donc des négociations et conclut un marché avec les propriétaires de la salle abandonnée. Cet acte, présenté à l'approbation du conseil municipal, renvoyé aux commissions des intérêts publics et des finances, soulevait d'importantes questions. Il fallait examiner d'abord la nécessité, l'opportunité, la convenance de l'achat, et, en second lieu, décider quel était le meilleur parti à en tirer.

Divers emplacements avaient été proposés pour l'édification d'un théâtre secondaire; ainsi l'hôtel de Vauxonne, place de Bellecour, à l'extrémité occidentale de la promenade des Tilleuls; le Palais-Royal, aux pieds du pont Tilsitt; enfin tout l'espace compris entre la place de la Préfecture, la rue Raisin et la rue Confort; mais ces trois combinaisons nécessitaient d'énormes dépenses pour l'achat seul, soit des terrains, soit des propriétés qui les couvrent. On pensa aussi qu'il y aurait peut-être injustice à déshériter à jamais le quartier des Célestins du théâtre auquel il devait sa prospérité, et que dès lors il ne fallait se résoudre à porter le théâtre dans une autre partie de la ville qu'après avoir inutilement essayé de tous les moyens pour le ramener aux Célestins.

Cependant, une autre question fort grave surgissait de l'adoption même de l'ancienne salle des Célestins qui est trop petite, et les commissions décidèrent unanimement que le traité ne pouvait être autorisé qu'à la condition de changer les proportions de la salle. Il fallait dès lors faire connaître au conseil les changements que l'on croyait nécessaires; une sous-commission de trois membres fut chargée de ce travail, et, par l'organe de M. Falconnet, présenta son rapport.

Elle adoptait le théâtre des Célestins comme le lieu plus convenable; mais reconnaissant qu'il était trop petit, elle proposait, comme moyen d'agrandissement, un avancement de six à sept mètres sur la place de la seule partie spécialement affectée au théâtre; en sorte que les deux ailes restaient en arrière. On obtenait par là environ cent quatre-vingts places de plus que la salle n'en a aujourd'hui. Cela paraissait suffisant pour un théâtre de second ordre; et la commission, persuadée qu'un directeur dans de semblables conditions devait prospérer, pensait pouvoir supprimer la subvention que la ville paie, et émettait le vœu que le prix des places fût plus élevé, afin, disait-elle, que le spectacle fût moins tumultueux. L'agrandissement sur la place devait être employé à une buvette ou grand foyer desservi par deux escaliers; la buvette actuelle serait divisée en un foyer pour les artistes, un cabinet pour le régisseur, et un salon d'études de danse. Le foyer actuel servirait d'entrepôt de décors. La salle conserverait sa forme, mais la largeur des galeries serait augmentée pour obtenir environ cent quatre-vingts places de plus. Le parterre restant toujours debout comme autrefois, l'avancement sur la place formerait un avant-corps décoré de colonnes, avec un porche où les spectateurs seraient à l'abri en attendant l'ouverture des portes.

Les dépenses nécessitées soit par cet avancement, soit par les travaux intérieurs, sont estimées 150,000 f.; ce qui, joint au

besoins de son époque, cet évêque maintint et élargit même les conquêtes déjà faites dans l'opinion des peuples, et s'il ne les poussa pas plus avant, c'est que le temps n'était pas encore venu de détruire partout l'ancien monde.

Du reste, ne pensez pas qu'Irénée ne trouva place dans son génie que pour mûrir la pensée publique; il fut homme d'action politique, et ce prêtre primitif sut bien deviner, lui, tout ce que les doctrines de liberté morale comportaient de puissance pour l'affranchissement national. Tant que les empereurs Commode, Pertinax et Julien ne laissèrent préparer par la parole les développements d'un nouvel ordre d'idées, Irénée, de son côté, les laissa paisiblement user leur puissance; mais, lorsque Sévère, ancien gouverneur de Lugdunum, voulut apporter sur le trône et la tyrannie pour les peuples et la bienveillance pour les basses adulations des prêtres du paganisme, notre ville, pleine de l'esprit de son évêque, se souleva contre Sévère et donna l'empire à Albin. Hélas! nous savons tous que les actes de généreuse indépendance ne portent pas toujours bonheur à notre cité. Sévère s'avança contre Albin: trois cent mille hommes combattirent sous les yeux de Lugdunum au-delà du plateau de St-Sébastien, et les enseignes venues de Rome flottèrent sur notre ville, comme un présage de ruine. Sévère va-t-il trouver des esclaves soumis et repentants? aura-t-il, ainsi que ses prédécesseurs, des autels élevés à sa gloire, et l'empereur, fait dieu, accordera-t-il grâce? Non, non, les cœurs sont bien changés. L'homme vaincu n'abdique plus ses droits: il saura mourir; mais s'agenouiller devant son égal vainqueur, jamais. Et voici que la vengeance romaine enveloppe la ville; les divinités de l'impie sont insultées comme Sévère lui-même, et le crime du christianisme s'offre pour prétexte au massacre. Les traditions et l'histoire sont d'accord sur ce point: dix-neuf mille chrétiens, sans compter les femmes et les enfants, souffrirent le martyre. Nous retrouvons là, pour la dernière fois, Irénée qui encourage et soutient son peuple de son exemple; avec lui dis-

ÉTUDES SUR L'ACTION POPULAIRE DANS LE GOUVERNEMENT DE LYON.

(7^{me} article.)

Voulez-vous savoir maintenant quels furent les fruits des doctrines cémentées par le sang des martyrs? les voici: Au lieu d'avoir à contenir un faible troupeau de fidèles, la législation païenne et romaine se trouve aux prises avec une population tout entière; la corruption s'empare dans les rangs d'une populace esclave; l'énergie revient au cœur avec l'espoir, et, lorsque la mort des hommes libres s'est montrée si belle, si heureuse au milieu de ses déchirements, on comprend enfin que la vie du chrétien est sublime dans son abnégation. Lugdunum se retire du pied des idoles, il marche d'un pas ferme vers le symbole crucifié de son affranchissement; des autels chrétiens et des cryptes s'élèvent sur les tombeaux des martyrs dont la foi croit avec pompe au milieu de la ville qui le persécute. La chapelle des Machabées s'ouvre spacieuse sur le penchant méridional de la colline de Fourvières, et si nous exceptons les grands de Rome, les magistrats et le collège sacerdotal, nous verrons que tous les habitants de Lugdunum se précipitent avec orgueil dans la nouvelle société de frères.

Ne nous y trompons pas, cette révolution religieuse portait sa couleur politique; elle était le réveil des libertés gauloises qui tenaient avant tout à briser l'influence romaine, c'est-à-dire le despotisme d'alors. Lugdunum y était en quelque sorte parvenu; car le paganisme rugissait en silence, et n'osait plus, comme autrefois, lever le bras pour frapper; il attendait un regain de la force. Pendant ce temps, un noble caractère se dessinait à la tête de notre population. Il est temps de renoncer à l'examen hypothétique des faits, pour nous attacher à l'étude de la marche des idées, représentée à cette époque par un type vivant dans nos murs. Pothin avait jeté les premiers fonde-

de parcellles rumeurs qu'avec défiance et nous attendrons les éclaircissements qui résulteront de l'instruction.

Le *Courrier* ne nomme pas le *banquier-député* qui aurait fait distribuer de l'argent dans les faubourgs de Paris; qui peut se méprendre sur le personnage auquel il fait allusion? — Il est en butte depuis long-temps à des attaques calomnieuses. Heureusement elles ne peuvent l'atteindre, et les honnêtes gens de tous les partis savent en faire justice.

Dans la nuit du 28 au 29 juillet, à une heure du matin, le tonnerre est tombé sur le bâtiment des écuries du château de la Servette. Il a traversé en trait de feu la toiture, les fenils, l'écurie, et il est venu se perdre dans la terre, en tuant trois chevaux et en dévoutant un espace rond d'environ un pied de diamètre. La flamme dévorait déjà les toitures et s'élevait en énormes tourbillons qui jetaient au loin une sinistre lueur, quand les gens de la maison se sont réveillés. Les villages environnants ont été aussitôt avertis; l'alarme s'est répandue dans les communes de Leyment, St-Maurice, St-Denis, Bettant, Lagnieu, Ambutrix; le tocsin sonna partout. La belle compagnie des pompiers d'Ambérieux est partie avec sa pompe. Près de 1,000 à 1,200 personnes sont accourues sur le lieu de l'incendie.

Tous ces efforts réunis sont parvenus à concentrer le feu dans le bâtiment embrasé dont une extrémité tenait au château et aux remises. Heureusement l'air était calme. Le vent qui soufflait avec violence quelques instants auparavant s'était apaisé. Le château a été ainsi préservé, ainsi que les autres dépendances.

Trois corps de bâtiments ont été la proie des flammes; tout ce qu'ils renfermaient a été consumé. Il ne reste plus que les murs à moitié renversés; trois chevaux de prix appartenant à M. de Mépiau, arrivé à la Servette le même soir, ont été asphyxiés par la foudre; ils sont restés gisants sous les décombres. Les fenils contenaient au moins 900 quintaux de foin, en entier consumés.

Le château de la Servette et les bâtiments incendiés étaient assurés à la compagnie du Phénix.

Dans ces tristes conjonctures, les sieurs Pacallet, charron à St-Denis; Millet dit Ressay, à Vareilles; Benoit Quinson, boucher à Ambérieux, ainsi que les charpentiers d'Ambutrix et les pompiers d'Ambérieux, ont mérité des éloges pour leur dévouement.

PLAN DE PARTAGE DE LA FRANCE.

Les journaux anglais continuent à disputer sur la question d'authenticité de la pièce publiée par le libraire Ridgway. L'éditeur se borne à soutenir que la pièce est réellement extraite des archives de St-Petersbourg, passant condamnation sur tout le reste. Ce plan est extravagant, insensé, d'accord ; le gouvernement russe ne l'avait pas adopté pour le mettre à exécution, c'est possible ; mais il l'avait jugé assez digne d'attention pour recevoir les honneurs du dépôt aux archives. Eh ! bon Dieu ! si le fond de ces archives nous était découvert, n'y trouverions-nous pas bien d'autres projets du même genre ?

Que les puissances absolutistes, et notamment la Russie, aient nourri, pendant les premières années qui ont suivi la révolution de juillet, la pensée de partager la France, c'est un fait connu de tous les hommes quelque peu initiés dans la politique secrète des cabinets ; on trouve des traces de ce dessein dans les publications du *port-folio*, et il a plusieurs fois été divulgué très-clairement dans les colères indiscrettes des chancelleries. A-t-on oublié l'article publié le 5 mars 1836 dans la *Gazette d'Augsbourg*, à l'occasion des discussions auxquelles donna lieu en France l'occupation de Cracovie ? Nous remettons sous les yeux de nos lecteurs un passage de cet article insolent, auquel le ministère n'opposa qu'une réponse aigre-douce du *Journal des Débats*.

« On traitera l'affaire de Cracovie comme on a traité les autres jusqu'ici ; la France criera ; on la laissera crier comme ces enfants qu'on apaise avec un joujou, et tout demeurera comme devant.

« Mais si la France osait tirer du fourreau sa longue épée, pour reporter jusqu'au Rhin ses vieux instincts de conquête, alors elle verra ce qui aura lieu. Si les Français ne peuvent oublier les limites du Rhin, il est aussi des millions d'Allemands qui ne peuvent oublier celles des Vosges, et qui se souviennent de Rosbach chaque fois que la France parle d'Éna. Certes, bien des souvenirs se rattachent à celui-là, et l'on peut encore *démembrer de la France, comme naguère, l'Alsace, la Lorraine et la Franche-Comté, pour en refaire des provinces allemandes*: alors la France pourra, si elle veut, raconter ses conquêtes dans le style de son 29^e bulletin. »

présence, la royauté bourguignonne et l'église nommée le premier siège des Gaules. Ces deux pouvoirs réels étaient quelquefois en désaccord; mais ils se raccommodaient bien vite, puis-
qu'ils se croyaient nécessaires l'un à l'autre. L'église, oubliée
déjà de son origine, négligeait de s'appuyer sur les droits sacrés
du peuple, et pour capter la bienveillance des conquérants,
employait sa force à nourrir la torpeur des masses. L'esclavage,
fils de la misère, couvrait de son ombre Lyon et ses campagnes;
les populations se comptaient et se vendaient par têtes comme
des troupeaux. Au-dessus d'elles existaient déjà les classes no-
bles et privilégiées des princes ou grands seigneurs nommés
optimates, des comtes, des conseillers, des maires du palais, des
chevaliers. Enfin, pour compliquer le désordre, trois sortes de
droit gouvernaient notre ville : le droit romain, le droit salique
ou droit des Francs, et le droit bourguignon ou loi *gombette*.

Ce dernier code, publié au commencement du sixième siècle par Gondebaud, roi de Bourgogne, fut donné à Ambérieux, petite ville près de Lyon : il jette de grandes lumières sur les mœurs des Lyonnais à cette époque. La chasse, l'assassinat et le viol avaient remplacé la paix et l'industrie de nos pères; tous les titres de la loi *gombette* sont presque relatifs à la répression des crimes ou au maintien de l'esclavage; les différences de rangs parmi les citoyens sont également consacrées par la loi. Par exemple, suivant que l'agresseur s'était adressé à une personne noble, à une personne de condition médiocre, à un homme du peuple, à un serf ou esclave, il voyait sa peine pécuniaire varier depuis trois cents jusqu'à trente sols; et si un juif mettait la main sur un prêtre, il subissait la peine de mort après la confiscation de ses biens.

Arrachons-nous à cet humiliant épisode de la vie de notre pays, et
juste châtiment d'un âge d'avilissement et de faiblesse, et
voyons comment se reconstitua peu à peu la nationalité lyonnaise.
(La suite à un prochain numéro.)

(La suite à un prochain numéro.)

Pendant l'agonie romaine qui se consume, j'aurai peu de grands traits à signaler dans la vie de Lugdunum. Constantin lui-même transporte dans une autre contrée le siège de l'empire, et subdivise de nouveau les possessions territoriales de Rome. A mesure que l'ame se retire du centre, le froid gagne les extrémités du corps, un travail de mort s'opère dans ses membres paralysés, et si quelque révolution ne survient point pour leur rendre la chaleur, c'en est fait d'eux pour toujours. De quel côté devait-on attendre les événements? Les peuplades du Septentrion se remuaient dans leur force encore barbare; resserrées sur un point de terre trop étroit pour leur développement, elles aspiraient depuis long-temps à se déborder sur les Gaules et l'Italie, et leur besoin de conquêtes saisit avec empressement l'occasion que leur livrait l'empire désarmé. Les provinces, épuisées par la cupidité des préfets des empereurs, ne pouvaient plus opposer une barrière aux envahissements étrangers; on les avait dépourvues de leurs armes, et l'habitude de souffrir les laissait préparées à souffrir toutes les misères,

Ainsi les cabinets de Pétersbourg et de Berlin osaient menacer la France publiquement de la réduire à la limite des Vosges, de lui enlever l'Alsace, la Lorraine et la Franche-Comté. Ce n'était là sans doute qu'une partie du projet; croit-on que, si l'on eût fait cette part aux grands états de l'Allemagne, on n'eût rien accordé au roi des Pays-Bas en sus de la restitution de la Belgique, rien au Piémont, rien à Rome ?

La sainte-alliance a eu très-sérieusement la pensée de partager la France, lorsque la peur causée par la révolution de juillet a fait place à la colère et à l'ardeur de la vengeance; cela n'est pas douteux. Ses plans de partage car elle en a eu plus d'un) ont été abandonnés ou ajournés depuis quelque temps, nous le croyons. A quoi bon aujourd'hui attaquer la France à force ouverte ? Nous concevons dans quel dessein une partie de la presse anglaise cherche à donner une importance exagérée à une pièce d'une date ancienne et d'une authenticité contestable ; l'opinion anglaise ne néglige aucun moyen pour susciter des divisions entre la Russie, dont elle redoute la politique, et la France, dont l'alliance serait si utile à l'Angleterre.

Cependant, et l'espèce d'anxiété avec lesquels les feuilles ministérielles se sont efforcées de discréditer cette pièce aussitôt qu'elle a paru. Il ne faut pas sans doute prendre trop au sérieux le document en question ; mais peut-être ne faut-il pas le mépriser en tout comme une fabrication apocryphe. Rappelons-nous la conduite tenue par le cabinet lorsque le général Lafayette, après la révolution de Pologne, montant à la tribune, donna connaissance à la chambre d'un projet d'invasion contre la France, qu'il affirmait avoir été trouvé dans les archives de Varsovie ; le ministre des affaires étrangères nia formellement alors que ce projet eût jamais existé, ce qui n'empêcha pas plus tard le gouvernement d'avouer que le général avait dit la vérité.

Nous ne serions pas étonnés, les circonstances aidant, que d'ici à deux ans on nous fit un aveu sur le fond sinon sur la forme du document qui occupe l'attention publique. (Le Commerce.)

Paris, 30 juillet 1838.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Les embarras de la circulation, dans la soirée et après le feu d'artifice, ont forcé le roi et sa famille à coucher aux Tuileries.

Après le concert, le conseil des ministres s'est réuni chez le roi. La politique extérieure avait apporté quelques inquiétudes au cabinet. Des dépêches de l'amiral Roussin auraient fait connaître toute l'imprévoyance de nos ménagements avec les cours du Nord, et combien il y a peu de sincérité dans les démonstrations les plus bienveillantes en apparence.

On assure que, dans le premier ressentiment, il avait été question de s'abstenir de toute représentation aux fêtes du couronnement à Milan ; mais cette susceptibilité de M. Molé a paru trop significative pour être partagée par ses collègues. D'ailleurs M. de St-Aulaire est un homme de trop de tact pour ne pas ressaisir en Italie l'influence qui nous abandonne à Vienne. On a donc maintenu l'ambassade extraordinaire ; mais, comme avertissement, on a cru devoir la faire précéder de l'envoi à Ancône de quelques troupes qui seront une menace qu'on ferait suivre au besoin de quelques bâtiments de guerre.

L'amiral ministre de la marine a inutilement représenté que l'état de son budget ne lui permettait ni promotion d'officier-général pour commander cette expédition, ni fonds pour subvenir aux armements nécessaires. Le président du conseil seul a déclaré vouloir passer outre, et laisser à des crédits supplémentaires le soin de répondre à l'imprévu de l'actualité. En conséquence, M. Casy a reçu l'ordre de prolonger son séjour à Paris ; on croit qu'à cette occasion il sera promu au grade de contre-amiral.

Le conseil des ministres s'est de nouveau réuni ce matin de fort bonne heure aux Tuileries. M. Montalivet a eu la parole haute et vive sur les dangers de la situation présente dont on s'était entretenu ces deux jours passés. M. Molé a montré la même obstination à blâmer les mesures rigoureuses adoptées par son collègue. Cette opposition aurait été aussi mal accueillie que par le passé. On se serait séparé de nouveau sans rien conclure. Le roi est reparti vers dix heures et demie pour Neuilly.

On assure qu'une lettre anonyme adressée au ministre de l'intérieur avait mis hier la police en émoi. Cette lettre annonçait que les républicains devaient se rendre en masse aux Tuileries, au moment du concert, afin de faire entendre des cris séditieux. Aussi le nombre des agents de police répandus dans les Tuileries était considérable. La lettre anonyme était sans doute une mystification, car tout s'est passé sans la moindre apparence de troubles.

Les marchands de gravures de Paris ont vendu depuis quelques jours un nombre considérable de portraits du maréchal Soult. Les acheteurs sont pour la plupart des Anglais.

Le sieur Raban a été de nouveau extrait hier matin de la préfecture de police et conduit à son domicile où une nouvelle perquisition a eu lieu en sa présence. On a saisi quelques papiers et quelques médailles ; Raban a refusé jusqu'à présent de répondre à toutes les questions qui lui sont adressées par le juge d'instruction.

Huit individus ont encore été arrêtés hier auprès du monument funèbre du marché des Innocents.

Un officier du génie attaché à l'état-major du ministre de la guerre est parti ce matin pour le camp de St-Omer.

Un journal de Toulouse dément le bruit de l'arrivée à Paris de M. de Villèle se rendant à Londres. M. le comte de Villèle est à son château de Mourvilles, et ne paraît pas du tout avoir l'intention de s'occuper d'affaires financières.

— Le nom de M. le duc Decazes a, dit-on, retrouvé une partie de l'ancienne faveur dont il jouissait sous Louis XVIII. On parle, vaguement encore, de diverses propositions dont il accepterait la dangereuse impopularité à la prochaine session ; mais il lui faudrait une position dans le cabinet, et laquelle si ce n'est la présidence ? On assure que des ordonnances sont rédigées pour augmenter de six membres, fonctionnaires à titres divers, les conseillers officiels et responsables de la couronne. Selon les confidences, auraient entrée au conseil avec voix délibérative, selon le bon plaisir, le grand-référendaire de la chambre des pairs, un archiviste-général du royaume, un contrôleur-général de l'Afrique et des colonies pour les affaires civiles, un maréchal de la couronne, un grand-maitre de l'artillerie, enfin l'archi-forestier du royaume. Il est probable que ces dignités ne seront pas gratuites, et alors il est permis de croire que l'examen de la chambre des députés pourra contrarier les ambitions qu'on entend satisfaire par ces créations de sièges facultatifs dans le cabinet.

— Un accident arrivé ce matin à la voiture du roi a failli avoir un résultat déplorable. L'essieu s'est brisé au milieu de l'avenue des Champs-Élysées, et la voiture, lancée au grand trot des chevaux, s'est renversée sur le pavé. Le roi et le duc d'Orléans étaient dans la voiture. Le prince royal, sur qui le roi est tombé, a été assez violemment frappé à la tête et a reçu de nombreuses contusions. Les gens de service n'ayant pas prévu cette rupture, force a été au roi et au prince royal d'attendre sur le lieu de l'accident qu'une voiture publique se présentât pour y monter et continuer leur route vers Neuilly.

— Il résulte d'un mémoire du docteur anglais Glendinning, savant travail inséré dans le dernier numéro de la Gazette médicale, que le poids moyen du cœur est de neuf onces chez l'homme et de huit onces chez la femme. Une singularité remarquable, et qu'on avait ignorée jusqu'alors, c'est que le cœur de l'homme devient de plus en plus lourd à mesure qu'il vieillit, tandis que celui de la femme perd peu à peu de son poids à partir de trente ans.

COMPOSITION DU CAMP DE SAINT-OMER.

Etat-major général. — MM. le baron Dariule, lieutenant-général, commandant ; Semilhes, lieutenant-colonel, chef d'état-major ; de Brizy, sous-intendant militaire à Saint-Omer.

Troupes. — Première brigade. — Le maréchal-de-camp Fabvier commandera les 12^e régiment d'infanterie légère et 67^e régiment de ligne.

Deuxième brigade. — Le maréchal-de-camp Meslin commandera les 43^e de ligne et 60^e de ligne.

Cavalerie. — Un détachement du 5^e régiment de dragons pour le service du quartier-général.

Artillerie. — 6^e batterie à pied montée du 4^e régiment.

Génie. — Un officier d'état-major et une compagnie.

Train des équipages militaires. — Un détachement.

Force publique. — Détachement de la gendarmerie.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

Le *Toulonnais* contient quelques détails sur l'échec éprouvé par Abd-el-Kader.

Parti de Tékédem, sa nouvelle capitale, le 11 juin dernier, avec 2,000 fantassins et une centaine de chevaux, l'émir s'était dirigé sur Aïn-Madé, à cinq grandes journées de marche dans le désert, et sur les frontières de l'empire de Maroc. Cette ville, importante par le commerce des caravanes de cet empire dont elle est le passage, est entourée d'une double muraille, et habitée par une population courageuse. Elle a toujours défendu son indépendance contre les Turcs et les Arabes. Il est d'autant plus difficile de l'assiéger, que les cinq journées de marche qui la séparent de l'Algérie doivent se faire sur un terrain absolument privé d'eau jusqu'à une demi-journée de la ville. Aussi, Abd-el-Kader a-t-il été obligé de mener avec lui 1,800 chameaux chargés pour abreuver sa petite troupe. Arrivé au point où se trouvaient les sources, il s'en est emparé de vive force ; mais il n'a pas tardé à reconnaître qu'il ne pouvait prendre la ville même sans artillerie, et qu'il lui fallait aussi plus de monde. Il a envoyé à El-Barcani l'ordre de le joindre avec son corps de troupes, et a demandé des renforts à Mascara, à Tlemcen et Tékédem ; mais El-Barcani est bien loin, et les autres Arabes n'aiment pas aller combattre hors de leur pays, et surtout dans les terres arides du désert, où la moindre défaite peu entraîner la perte d'une armée.

Là s'arrêtent les renseignements positifs que l'on a pu avoir sur l'expédition d'Abd-el-Kader. Ces bruits, répandus à Alger, semblent indiquer qu'il n'a pu tenir dans ses positions et qu'il a battu en retraite. Mais y reviendra, car il tiendrait beaucoup à détourner vers ses états le commerce du désert, qui maintenant se fait par le Maroc.

Le départ du général Galbois pour Constantine a fait une sensation pénible à Alger. On est persuadé que cet officier n'a obtenu ce commandement que sous la condition de rester l'instrument passif du gouverneur-général, de ne faire aucune expédition. Les conséquences de ces promesses, si elles sont réelles, ne se feront pas attendre. Nous perdrons tous les avantages que le général Négrier avait acquis à la France, et bientôt nos soldats pourront être bloqués dans Constantine.

Le correspondant du *Toulonnais* accuse le maréchal Valée d'une excessive timidité à l'égard du gouvernement.

« Il craint si fort d'engager sa responsabilité, qu'il voudrait pouvoir enfermer entre les murs des camps et d'Alger les soldats et les colons. Tout mouvement l'inquiète et l'effraie. Bientôt M. le gouverneur sera jugé sévèrement de tous les esprits droits. Ce n'est point gouverner que de s'occuper de détails futiles, par exemple du mauvais théâtre d'Alger ; ce n'est point gouverner que de tout arrêter, tout empêcher, de peur de ne point réussir. Il faut avoir le courage d'accepter la responsabilité de ses œuvres. »

« Blida n'est point occupé encore ; des blockaus dominent toute la ville. N'importe, M. le gouverneur ne veut permettre à personne même d'y entrer. Des prétextes plus ridicules les uns que les autres sont donnés à cette menace. La cause véritable c'est que M. le maréchal Valée est trop soucieux de sa responsabilité. Mais n'est-ce pas se compromettre gravement que de ne rien faire quand on a entre les mains des moyens immenses d'exécution que les chambres ont accordés à M. le gouverneur ? »

En tout autre temps, ce serait en effet se compromettre ; mais sous la pensée qui domine le pouvoir, un gouverneur de l'Algérie ne se compromet que lorsqu'il fait quelque chose d'utile pour la colonie. Le général Négrier peut l'attester au besoin.

Toutefois, nous ne pouvons croire qu'un officier comme M. Valée veuille ternir sa gloire militaire en se faisant l'exécuteur des mauvais vouloirs de Paris, et nous aimons mieux rejeter son inaction sur la lenteur et l'hésitation qui accompagnent la vieillesse.

« Un fait, dit le correspondant du *Toulonnais*, va vous prouver l'intérêt que l'administration militaire porte aux colons. M. L... et deux autres personnes furent attaqués par des brigands arabes à une petite distance des camps de Bouffarik. L'une fut tuée, une autre se sauva à cheval, la troisième fut dépillée complètement. A leur retour au camp, sur leurs plaintes, une patrouille est dirigée sur le point où le crime avait eu lieu. M. le commandant du camp a exigé de ces malheureux colons dépillés le prix de cette course, soit 27 fr. Les sous-officiers qui commandaient la patrouille ont refusé leur part dans ce prix. »

Extérieur.

ESPAGNE. — MADRID, 23 juillet. — On continue les préparatifs de la cérémonie du baise-main, qui doit avoir lieu demain, pour célébrer l'anniversaire de la naissance de notre jeune reine. Tout annonce que la réception sera très-brillante ; elle commencera à midi et demi.

Le bruit a couru, à la bourse, que le général Espartero s'était emparé d'Estella ; les fonds ont éprouvé une forte hausse par suite de cette nouvelle. Le général Alava est nommé à l'ambassade de Londres ; l'ancien secrétaire de cette ambassade, M. Javat, vient d'être remplacé. Le personnel sera bientôt le même qu'avant les événements de la Granja. M. Javat, son parent, qui venait de Paris ici, a été arrêté avec d'autres voyageurs par 24 cavaliers carlistes, dans le voisinage d'Ariza ; les voleurs se sont contentés de dévaliser les voyageurs sans leur faire aucun mal. M. Javat a pu continuer sa route avec les dépêches de son gouvernement.

On parle encore de mesures de rigueur qui seraient étendues à quelques personnages, et notamment à M. Pizarro, au général Lahera et à d'autres ; il n'a encore été lancé contre eux aucun décret d'expulsion. Le parti exalté commence à se fatiguer des efforts stériles qu'il a faits jusqu'ici pour renverser le gouvernement.

On s'attend à quelque bulletin triomphal pour la cérémonie de demain. On pense que le général en chef, avec ses trente bataillons, ses deux mille chevaux et ses quarante pièces d'artillerie, n'hésitera pas à livrer bataille à Maroto.

Le cabecilla Perdiz, avec mille hommes, inquiète toujours les environs de la capitale. Il est étonnant que l'on n'ait pas encore cherché à châtier son audace. Le général Quiroga pourrait aisément lui donner une leçon.

BAYONNE, 26 juillet. — Estella n'avait pas encore été attaquée le 22 à minuit. Espartero a autorisé la transmission de secours aux prisonniers carlistes à Santander.

Des bruits contradictoires circulent sur le prétendu remplacement du comte de Luchana par le général Cordova ; il circule une autre rumeur sur la promotion du général Espartero avec le titre de duc de Penacerrada et la grandesse d'Espagne.

La faction de Llangostera et de Franco est dans les environs de Mirambell ; le gros de la faction de Cabrera, composée de huit bataillons, est entre Morella et San-Matheo, et celle de Forcadell, forte de 2,500 hommes d'infanterie et 150 chevaux, est à Ouda ; Merino se trouvait à Mosquerrala dans la matinée du 16.

PRÉFECTURE DU RHONE.

AVIS.

Projet d'une usine à fer à Givors.

Le conseiller-d'état, préfet du Rhône,
Vu les lois et les règlements sur les mines et usines,
Vu le rapport de l'ingénieur en chef des mines du 14 juillet courant,

DONNE AVIS

Que, par pétition du 8 juin dernier, MM. Mignot et Ce ont demandé la permission d'établir une usine à fer dans une étendue de terrain considérable dont ils sont propriétaires autour de la gare de Givors.

Cette usine comprendrait :
Deux hauts fourneaux ;
Quatre affineries ;
Dix fours à puddler ;
Quatre fours à réchauffer ;
Deux paires de laminoirs dégrossisseurs ;
Quatre paires de laminoirs finisseurs ;
Deux marteaux ;
Deux cisailles ;
Quatre fours à la Wilkinson ;
Une machine à vapeur de quatre-vingts chevaux, et deux autres de dix chevaux chacune.

Les minerais que l'on se propose de traiter proviendront des mines concédées et des minières des départements de la Loire, de l'Ain, de l'Ardèche, de la Haute-Saône et autres.

On prendrait la castine dans le département de l'Ain et autres lieux.

On emploierait exclusivement dans divers feux de la houille et du coke achetés dans le département de la Loire.

Les produits de cette usine, consistant en fonte brute, en fonte moulée et fers de divers échantillons, seraient vendus soit à Lyon, soit dans les départements voisins et autres localités.

On demande que la permission soit donnée à perpétuité.

Le présent avis sera affiché, pendant quatre mois consécutifs, à Lyon et à Givors, conformément à l'article 74 de la loi du 21 avril 1810.

Pendant ce délai des affiches, la pétition et le plan produit resteront déposés dans les bureaux de la préfecture pour être communiqués à qui de droit.

Les personnes qui voudront former opposition devront la notifier à la préfecture par acte extra-judiciaire, et à MM. Mignot, domiciliés à Givors.

La formalité des affiches sera certifiée par MM. les maires de Lyon et de Givors.

Lyon, le 17 juillet 1838.

Pour le préfet du Rhône en tournée :

Le conseiller de préfecture délégué,
H. VALOIS.

Rapport du gérant de la société des actionnaires du journal l'Actionnaire, dans l'assemblée générale du 15 juillet 1838.

Messieurs,

L'article 21 de nos statuts indique pour aujourd'hui une assemblée générale, et en venant vous rendre compte de la situation de notre journal, j'ai la satisfaction de n'avoir rien que de favorable à vous annoncer.

Notre clientèle d'abonnés nous reste fidèle, malgré les nombreuses concurrences que deux années d'existence et de succès ont suscitées à l'Ac-

tionnaire. Notre clientèle d'annonces s'est accrue en même temps que notre feuille a été plus connue et que son influence a été appréciée davantage.

L'excédant des recettes sur les dépenses présente, au 30 juin 1838, un bénéfice de 22,875 fr. 74 c., qui me permet de vous distribuer un dividende de 8 p. %, indépendamment des 3 p. % d'intérêts échus, et après prélèvement de la réserve et de l'attribution du dixième des bénéfices qui m'est faite par l'article 16 des statuts.

Ce résultat, Messieurs, bien que déjà très-satisfaisant, puis qu'il représente sur votre placement un revenu annuel de 22 p. %, eût pu assurément être encore plus brillant, mais à des conditions qu'il ne pouvait me convenir d'accepter; car j'ai, Messieurs, dans ma position, un double devoir à remplir, et jamais la préoccupation de vos intérêts exclusifs ne me fera sacrifier les devoirs que le journal a contractés vis-à-vis de ses abonnés. Il existe dans une publication deux parties bien distinctes: le journal et les annonces, le journaliste et le caissier; le premier qui se doit entièrement à ses abonnés, et le deuxième qui vous représente.

Il faut leur laisser à chacun leur rôle, et c'est à quoi je me suis principalement attaché.

Il n'existe dans nos bénéfices rien que de très-légitime, et il n'est dans nos recettes aucun article dont l'origine ne puisse être hautement avouée. Cette déclaration doit être pour vous d'un certain prix; car vous savez que des bénéfices qui dépassent les limites du possible ne s'acquiescent le plus souvent qu'aux dépens de la considération, qui est le principal élément de la prospérité d'un journal, et vous devez être aussi désireux que moi qu'aucune atteinte ne soit portée à celle dont l'Actionnaire n'a cessé de jouir depuis sa fondation.

Je ne doute pas du reste que le résultat que je viens de vous annoncer, et la recette qui dépasse de beaucoup les prévisions conçues lors de la formation de notre société, ne doivent satisfaire les plus exigeants d'entre vous.

Je vous dirai, Messieurs, qu'à côté de vos intérêts se trouvaient aussi ceux de nos abonnés, et vous avez pu voir que, sous le rapport matériel, ils n'ont pas non plus été oubliés. Pour donner à votre journal tout l'intérêt que peut comporter une publication hebdomadaire, pour la rendre aussi complète que possible, j'ai presque constamment publié d'importants suppléments. Parcourez nos livraisons et vous reconnaîtrez facilement qu'elles se composent constamment de deux feuilles et demie et trois feuilles, soit quarante ou quarante-huit pages d'impression.

Cette augmentation volontaire de notre format a de beaucoup accru nos dépenses; le timbre, qui n'était que de six centimes par numéro, a été fréquemment de douze centimes, et les frais de poste, de composition, de tirage et de rédaction ont suivi la même progression.

C'est à cette circonstance, Messieurs, non moins qu'à notre sollicitude bien connue pour l'intérêt de notre clientèle, que nous devons le maintien

de notre prospérité au milieu des publications nouvelles que notre succès a enfantées, et l'attachement de nos abonnés est pour vous la meilleure récompense des importants sacrifices que nous avons faits pour eux, et que vous devez d'autant plus regretter qu'ils vous promettent une plus longue durée dans les bénéfices qu'il a été jusqu'ici permis de réaliser.

MM. les commissaires nommés par l'assemblée générale ayant approuvé les comptes, après les avoir minutieusement examinés, ont fixé à 11 p. 0/0, soit 55 fr. par action de 500 fr., le montant des intérêts et dividende pour les six mois écoulés.

NOTA. Ce paiement étant ouvert dès à présent à la caisse du journal, la répartition des intérêts sera faite contre la remise du coupon échu.

MM. les actionnaires sont priés de présenter, en outre, leurs titres d'actions, afin de les estampiller pour le dividende.

Ceux d'entre eux qui habitent la province pourront nous adresser leurs titres et tirer sur nous le montant de ce qui leur revient.

(Voir aux annonces.)

AVIS.

MM. les actionnaires de la compagnie de l'Union des mines de Rive-de-Gier sont prévenus qu'une assemblée générale est convoquée pour le 8 du mois d'août, dans les bureaux de la compagnie, rue Boissac, n° 1, à onze heures du matin.

Les propriétaires de vingt actions ont seuls droit d'assister aux assemblées. Toutefois les porteurs d'un moins grand nombre d'actions pourront les réunir et se faire représenter par l'un d'entre eux, pourvu que celui-ci soit personnellement propriétaire de dix actions.

Les nouveaux titulaires en faveur desquels les transferts n'auraient pas encore été opérés, sont invités à les faire régulariser au plus tôt, sans quoi ils ne pourraient être portés au tableau général des actionnaires de la compagnie.

AVIS.

MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 août, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

Mouvement de la population du dépôt de mendicité de Lyon, du 16 juillet au 1^{er} août 1838.

Effectif au 16 juillet : Hommes, 102; femmes, 107 :	
Admis pendant la quinzaine : Hommes, 6; femmes, 2 :	209
	8
Sortis pendant la quinzaine : Hommes, 10; femmes, 4 :	217
	14
Effectif au 1 ^{er} août 1838 : Hommes, 98; femmes, 105 :	203

BOURSE DE PARIS DU 30 JUILLET.

Cinq pour cent.	111 30	111 30	111 20	111 20
— fin courant.	111 30	111 30	111 20	111 20
Quatre pour cent.	"	"	"	"
Trois pour cent.	80 80	80 95	80 80	80 85
— fin courant.	80 90	80 90	80 80	80 85
Rentes de Naples.	99 20	99 20	99 20	99 20
— fin courant.	"	"	"	"
Caisse hypothécaire.	800			
Actions de la banque.	2605			
Quatre canaux.	1250			
Emprunt d'Haïti.	500			

GRAND-THÉÂTRE.

Judi 2 août 1838.—Premier début de Mlle Pauline Gobert.—1^o Le CHALET, opéra.—2^o Le PRÉ-AUX-CLERCS, opéra.—Sept heures.

GYMNASÉ-LYONNAIS.

Mercredi 1^{er} août 1838.—4^e représentation de M. Odry.—1^o M. GIBOU ET M^{me} POCHET, vaud.—2^o CARMAGNOLE, vaud.—Six heures 1/2.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIER.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

HISTOIRE DE FRANCE

PAR ANQUETIL,

CONTINUÉE JUSQU'À NOS JOURS PAR
TH. BURETTE,

Professeur d'histoire au collège de Stanislas.

Prix : 12 f. au lieu de 50 f.

La même, pour le texte et l'impression, que celle éditée par les MM. Pourrat. — A la librairie moderne, rue de la Préfecture, 6.

(2039)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1117) Vendredi prochain trois août mil huit cent trente-huit, à dix heures du matin, sur la place des Cordeliers, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en tables, chaises, commode, glaces, poêle en fonte, batterie de cuisine, etc.

DEMARÉ.

(1116) Vendredi trois du courant, à dix heures du matin, sur la grande place de la Croix-Rousse, il sera vendu judiciairement sept cents hectolitres environ charbon de terre dit *raffort*, et quelques mesures et outils.

ENGLER.

Etude de M^e Vignat, avoué, quai de la Baleine, n° 16, à Lyon.

VENTE ET ADJUDICATION DÉFINITIVE,

En l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Lyon, du samedi onze août mil huit cent trente-huit, depuis dix heures du matin jusqu'à la fin de la séance,

EN SEPT LOTS, SANS ENCHÈRE GÉNÉRALE,

D'immeubles dépendant de la succession de M. Joseph-Etienne Vincent, situés à Condrien (Rhône).

Le premier lot, composé de la maison bourgeoise, cours, écurie, ténailier, cuve, pressoir, du corps de bâtiments appelé *la Moga*, jardins, parterre, enclos, etc., est estimé 22,156 f. 80 c.

Le second lot, composé du pré dit *Lavallette*, est estimé 2,994 60

Le troisième lot, composé de la terre du *Champ-du-Bourg*, est estimé 2,748 80

Le quatrième lot, composé des deux terres de la *Plaine*, est estimé 826 55

Le cinquième lot, composé de la vigne *Châtillon*, est estimé 1,654 »

Le sixième lot, composé de la vigne *Pel-lissonne*, est estimé 2,970 »

Le septième et dernier lot, composé du corps de domaine de la *Caille*, consistant en bâtiments, pavillon, terres, verger, châtaigneraie, prés, bois, vignes, etc., est estimé 15,189 64

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Vignat, avoué poursuivant.

Signé VIGNAT.

(1674)

ANNONCES DIVERSES.

(7047) A VENDRE pour cause de changement de commerce. — HOTEL et RESTAURANT situé dans le meilleur quartier de Lyon. On n'exige pas le versement du prix de suite. S'adresser au bureau du journal.

(5018) A VENDRE avec ou sans marchandises. — Un fonds de rubans très-achalandé, situé dans le meilleur quartier de la ville.

S'adresser à M. Chambet, libraire, quai des Célestins.

PRIX D'ABONNEMENT POUR

PARIS.	
Trois mois.	5 f.
Six mois.	8 f.
Un an.	15 f.

LES DÉPARTEMENTS ET LA

BANLIEUE.	
Trois mois.	6 f.
Six mois.	10 f.
Un an.	18 f.
Etranger.	20 f.

Edition mensuelle à 5 f. 50 c. par an.

pondance des journaux des départements et de l'étranger, rue Gaillon, n° 13.

L'ACTIONNAIRE.

RUE STE-ANNE, 65, A PARIS.

PREMIÈRE REVUE DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS.

Contenant l'examen critique des entreprises industrielles, la cote des actions, les formations, modifications, convocations et comptes-rendus des sociétés. — Journal spécialement consacré à la défense des actionnaires et de la bonne industrie.

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES.

On s'abonne à Paris, aux bureaux du journal, rue Ste-Anne, n° 63, et chez MM. Destilhes aîné et Ce, directeurs de la librairie-correspondance des journaux des départements et de l'étranger, rue Gaillon, n° 13.

Découverte importante. — Brevet d'invention de dix ans.

Le gouvernement, voulant récompenser les découvertes utiles à l'humanité, a accordé à M. Justin Diacon un BREVET D'INVENTION de dix ans pour l'invention d'un spécifique pour la destruction des punaises, rats, souris et grillons. Des préparations qu'on peut employer sans le moindre danger ne laissent rien à désirer pour la réussite. Des essais nombreux et des certificats honorables délivrés à l'auteur attestent sa supériorité sur toutes les autres préparations.

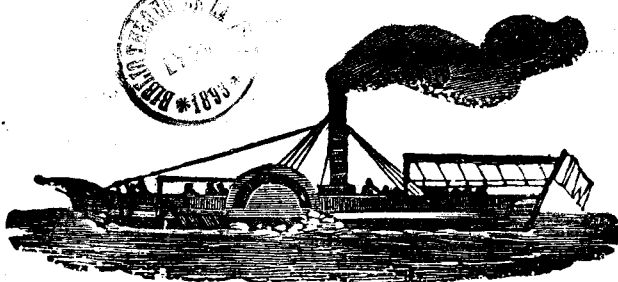
Dépôt général à Lyon, chez M. Borelly, pharmacien, place de la Préfecture, n° 13. — A Grenoble, Desmures, coiffeur, place aux Herbes. — Bourg, Perrodin, épicière. — St-Symphorien-d'Ozon, Champ, pharmacien. — Rive-de-Gier, Bal, pharmacien. — Villefranche, Batillat, pharmacien. — rue St-Louis. — Annonay, Dufour, pharmacien. — Belley, Bouffaud, épicière. — Bourgoin, Revol, papetier, Grande-Rue. — Montbrison, Lenoir, Fouilloux, marchand-drapier. — Oullins, Jaricot, épicière, près l'église. — Montluel, Charvet, épicière, sur la place. — Mornand, Gutton, épicière. — Tarare, Michel, pharmacien. — Vienne, Mesny Favard, négociants. — Voiron, Garon, épicière. — Lamure, Aubaud, épicière. — Givors, Charvet. — Le Péage de Roussillon, Guérin Pascal.

Toutes les localités dont il n'est pas parlé dans cette annonce, et qui appartiennent aux départements du Rhône, de l'Ain, de l'Isère et de l'Ardèche, auront sous peu des sous-dépôts. Les personnes qui désireraient s'occuper de cette vente n'auront qu'à s'adresser à M. Borelly, pharmacien à Lyon, qui est seul chargé de fournir ces localités. (Affranchir.)

(2001)

(5017) A LOUER. — Une fabrique de cendre gravelée, située à Villeurbanne, commune de la Guillotière, territoire des Sables, et autres appartements propices à telle fabrique que ce soit.

S'adresser à M^{me} veuve Jacquet, rue Quatre-Chapeaux, n° 10, au 1^{er}.



LE

BATEAU A VAPEUR EN FER

L'INTRÉPIDE,

D'UNE MARCHE SUPÉRIEURE A TOUTS LES AUTRES BATEAUX,

Fera, pendant toute la durée des basses eaux, le service de CHALON à LYON.

Ce bateau est recommandable par l'avantage bien reconnu de ne produire aucune commotion qui puisse fatiguer les voyageurs.

Départs de LYON pour CHALON tous les jours pairs, à quatre heures du matin.

(7061)

CAISSE DU COMMERCE

ET

DE L'INDUSTRIE DE LYON.

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale pour le cinq août prochain, à dix heures du matin, au siège de la société, rue Lafont, n° 22, à l'effet d'élire le conseil de surveillance qui devra être composé de cinq membres porteurs de 5,000 fr. au moins d'actions sur la caisse.

Chaque actionnaire devra justifier de sa qualité la veille au plus tard.

(7060)

(7062) BOISSON, RESTAURATEUR,

SUCCESEUR DE SCHIMPER,

Rue Sainte-Marie, au coin de la place des Terreaux,

A l'honneur d'informer le public qu'il donne à dîner à la carte et à prix fixe, depuis 2 fr. jusqu'à 10 fr. On trouvera toujours chez lui un service bien fait et toutes les primeurs de la saison, ainsi qu'un assortiment de vins de premier choix.

Pour être plus à même encore de satisfaire les gourmets, il a mis à la tête de ses fourneaux l'ancien chef du célèbre restaurant GRIGNON de Paris.

APPROBATION DES FACULTÉS DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE (CODEX).

Sirop et Pâte de Mou de Veau

AU LICHEN D'ISLANDE,

Préparé par PAUL GAGE, pharmacien, rue de Grenelle-Saint-Germain, 13, à Paris.

L'efficacité du lichen d'Islande et du mou de veau est tellement reconnue aujourd'hui contre toutes les inflammations de la poitrine, et notamment de la phthisie pulmonaire, les rhumes, toux, catarrhes, coqueluches, qu'il n'est pas un malade qui n'en fasse usage, pas un médecin qui n'en donne l'emploi. Prix : 1 fr. 50 c. chacun, avec l'instruction. On ne devra confiance qu'aux préparations portant l'étiquette et la signature Paul Gage. Dépôt dans toutes les villes de France, et chez Michel, pharmacien, à Tarare.

(641)

Brevet



d'invention.

Porte-Plumes Incaustifères

A RÉSERVOIR D'ENCRE CONTINU.

Ces porte-plumes sont de la forme et de la grosseur d'un crayon ordinaire; toutes les plumes métalliques s'y adaptent, et ils contiennent la quantité d'encre nécessaire pour écrire pendant dix-huit heures. On les porte dans la poche ou dans le portefeuille, sans crainte que l'encre vienne à s'échapper. — Les juristes, les médecins, les négociants, les agents de change, les voyageurs, les élèves des écoles, et toutes les personnes qui ont souvent à prendre des notes et à écrire hors de leur domicile, apprécieront l'avantage d'une invention qui rend l'écriture inutile. — Prix : 2 fr. — Se vendent chez tous les marchands papetiers, et chez Aubert, galerie Vérot-Dodat, à Paris.

(7059)